

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

COMMUNE DE LABEGUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 13 DECEMBRE 2022

L'An deux mille vingt-deux et le mardi 13 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur PONTHER Jean-Yves, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la Convocation : 6 décembre 2022

Présents : MMES BERNARD-MARTINEZ Nathalie, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, SUCHON Emilie, TAULEIGNE-DESPLANQUES Lise, MM DURAND Gérald, GOSSE Pascal, GROS Cyril, PONTHER Jean-Yves

Absents excusés : MMES BRUNEL Isabelle, HUOT Michèle, MM BESSON Jonathan, VERNET David, VOLLE Jean-Luc

Procurations : MME BRUNEL Isabelle à MME SUCHON Emilie, MME HUOT Michèle à MME CONSTANT Michèle, M. BESSON Jonathan à M. GROS Cyril, M. VERNET David à MME DUCHAMP Cécile, M. VOLLE Jean-Luc à M. GOSSE Pascal

Secrétaire de Séance : MME BERNARD-MARTINEZ Nathalie

N° 54/2022

OBJET : Motion concernant la hausse des prix de l'énergie et les conséquences sur le budget des communes.

Monsieur le Maire donne lecture de la motion adoptée par les élus d'Aubenas le 7/12/2022 et par les conseillers communautaires de la CCBA, à l'unanimité des élus présents le 8/12/2022, à destination du Gouvernement concernant la hausse des prix de l'énergie et les conséquences sur le budget des communes.

Il propose aux membres du conseil municipal de délibérer en vue d'adopter cette motion, dont il a fait lecture.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la motion concernant la hausse des prix de l'énergie et les conséquences sur le budget des communes telle qu'annexée.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,

 

Jean-Yves PONTHER

Motion de la commune de Labégude

Dans un contexte de forte hausse du prix de l'énergie qui impacte très lourdement le budget des collectivités et leurs services, la commune de Labégude interpelle le Gouvernement.

Le Conseil municipal de la commune réuni le mardi 13 décembre 2022 exprime sa profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population.

Nos communes et intercommunalités doivent faire face à une situation sans précédent :

Estimée pour 2022 et 2023 à environ 5,5%, l'inflation, à son plus haut niveau depuis 1985, va faire augmenter les dépenses annuelles de fonctionnement de plus de 5 Md€. Les coûts de l'énergie, des produits alimentaires et des matériaux connaissent une hausse spectaculaire qui à elle seule compromet gravement l'équilibre des budgets de fonctionnement et les capacités d'investissement des communes et de leurs intercommunalités.

Enfin, l'augmentation de 3,5% du point d'indice, mesure nécessaire pour les agents territoriaux, ajoute une charge supplémentaire de 2,3 Md€ pour nos collectivités.

Après quatre ans de baisse des dotations de 2014 à 2017, la réduction des moyens s'est poursuivie depuis 2017 avec le gel de la DGF et la baisse chaque année des attributions individuelles pour plus de la moitié des collectivités du bloc communal.

Les projets de loi de finances et de programmation des finances publiques proposent de rajouter encore des contraintes avec la suppression de la CVAE et une nouvelle restriction des interventions des collectivités locales, à hauteur de 15 Md€ d'ici 2027, par un dispositif d'encadrement des dépenses comparable à celui dit de Cahors et visant un plus grand nombre de communes et d'intercommunalités.

Les collectivités locales sont en première ligne pour répondre aux crises sanitaires, mais ce sont aussi des espaces d'innovation politique, démocratique. Dans nos villes, nos EPCI, nos départements, nos régions, nous n'avons pas attendu les appels du gouvernement pour investir dans la transition écologique. L'isolation thermique de nos bâtiments, des logements, pour faire des économies d'énergies dans le souci de la préservation de notre planète est ancré dans nos préoccupations. Mais comment poursuivre nos investissements avec des finances locales mises à mal par la quasi disparition de la dotation globale de fonctionnement.

Dans un contexte de crise mondiale, le Parlement doit prendre la mesure de cette réalité et permettre aux communes et intercommunalités de disposer des moyens d'assurer leurs missions d'amortisseurs des crises.

Concernant la crise énergétique, **afin d'assurer à nos collectivités la capacité de financer les services publics dont elles ont la compétence et pour éviter de précariser davantage nos concitoyens, nous invitons le Gouvernement à :**

- Créer un bouclier énergétique d'urgence plafonnant le prix d'achat de l'électricité pour toutes les collectivités locales, éventuellement assorti d'avances remboursables.
- Permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières des nouveaux contrats de fourniture d'énergie, lorsqu'elles ont dû signer à des conditions tarifaires très défavorables.
- Appliquer un taux de TVA réduit sur les factures énergétiques des collectivités territoriales et leurs groupements
- Donner aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir aux tarifs réglementés de vente (TRV) – c'est-à-dire aux tarifs régulés avant l'ouverture à la concurrence - quels que soient leur taille ou leur budget.
- Renoncer à l'extinction des tarifs réglementés de vente de gaz naturel (TRVG) en 2023.
- Bloquer les prix de l'énergie comme l'article L. 410-2 du code de commerce le permet.
- Développer des politiques d'aide aux collectivités territoriales pour la rénovation énergétique.